

*Les crédits*

autres programmes sociaux, c'est par consentement mutuel que les provinces s'entendent sur des principes et des objectifs partagés.

À moins qu'on en ait changé la définition, «consentement mutuel» ne signifie pas imposition de normes nationales; «consentement mutuel» veut dire consentement mutuel, c'est-à-dire que les parties concernées devront donner leur accord. Cette formule témoigne encore une fois de la volonté du gouvernement fédéral de donner une marge de manoeuvre plus grande aux provinces.

C'est de flexibilité dont il est question, de décentralisation et de coopération; il ne s'agit pas de décentralisation comme aiment le prétendre les tenants de la séparation.

Ce ne sont pas les lois auxquelles se réfère la motion qui sont condamnables, c'est l'attitude de l'opposition officielle qui l'est. On a d'ailleurs entendu plus tôt leurs discours où ils parlent déjà de voter oui. On n'est même pas encore en campagne référendaire. Le Parti québécois n'a même pas eu le courage de tenir un référendum au cours de ses huit premiers mois au pouvoir.

Obsédée par la question référendaire, l'opposition officielle détourne les faits, verse dans la démagogie et tente de décrire aux Québécoises et aux Québécois un Canada qui n'existe pas. Je connais les Québécoises et les Québécois. Je sais qu'ils attendent de leurs gouvernements qu'ils mettent de l'ordre dans leurs finances, qu'ils relancent l'économie, qu'ils fassent tout en leur pouvoir pour favoriser la création d'emplois. Depuis notre élection, c'est ce à quoi notre gouvernement s'est attaqué.

Dans notre Budget de février dernier, nous avons réduit les dépenses du gouvernement fédéral de 7,3 p. 100. Du jamais vu auparavant.

C'était une décision difficile, et ce n'est pas de gaieté de coeur que nous l'avons prise. Mais nous nous devions de la prendre si nous voulions assurer à nos jeunes de solides perspectives d'avenir.

Nous savons que l'emploi est une question importante pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens. C'est pourquoi nous avons développé notre programme d'infrastructure qui a permis de créer, au Québec seulement, près de 20 000 emplois.

Les missions commerciales du premier ministre en Asie et en Amérique latine ont permis la signature de contrats pour près de 10 milliards de dollars. Nous savons que les Québécois, comme les Canadiens, veulent vivre en sécurité dans leurs villes ou leurs villages. Le projet de loi sur le contrôle des armes à feu contribuera à nous doter de collectivités plus sécuritaires.

Voilà ce qu'est un bon gouvernement. Voilà ce que veulent les Canadiennes et les Canadiens. Voilà ce que veulent les Québécoises et les Québécois.

Je le répète, ce ne sont pas les lois auxquelles fait référence la motion qui sont condamnables, c'est la motion elle-même.

• (1055)

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Madame la Présidente, j'ai été très étonné par le discours du secrétaire d'État aux Affaires parlementaires, surtout au début, où il nous parle de la tournée que les députés du Bloc québécois font dans les comtés, à l'effet qu'on n'irait pas faire notre travail de député. J'aimerais qu'il se demande si, quand j'ai rencontré des gens à

Trois-Pistoles, une quinzaine de personnes âgées, pour discuter avec elles de la réforme qui s'en vient pour les pensions de vieillesse et de l'expression qu'elles me donnaient de leurs inquiétudes sur la façon dont le fédéral agit dans l'assurance-chômage, à savoir s'il n'y aurait pas les mêmes genres de comportement au niveau du traitement des pensions de vieillesse, j'aimerais qu'il se demande si je ne faisais pas mon travail de député à ce moment-là.

Je pense qu'on fait très bien notre travail quand on est en contact avec nos électeurs. Cela ne nous empêche pas, en même temps, de parler des vraies solutions à ces problèmes, des solutions qui permettront au Québec d'avoir un contrôle total sur son développement.

Quand on rencontre des gens qui viennent nous parler d'assurance-chômage et du fait que 40 p. 100 des nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale sont des gens qui y aboutissent à cause des restrictions des normes d'assurance-chômage imposées par ce nouveau gouvernement, qu'on pourrait traiter de conservateur beaucoup plus que de libéral, ne fait-on pas notre travail en tant que députés, à ce moment-là?

Quand le gouvernement fédéral décide de couper toute la recherche et développement dans la production ovine, une production d'avenir, qui prend de plus en plus d'ampleur au Québec et au Canada, et que les gens viennent nous dire: «Cette décision, d'où vient-elle, qu'est-ce qui se passe à Ottawa? Où sont-ils rendus? Dans les nuages? Ils coupent la recherche et développement», ne fait-on pas notre travail de députés à ce moment-là? Je pense que le député de Saint-Léonard devrait reconsidérer sa position par rapport à cela.

D'un autre côté, par rapport à l'offensive centralisatrice du gouvernement actuel, il est très évident que les Québécois vont être devant un choix clair et net. Je pense que c'est le côté le plus bénéfique de l'offensive fédérale actuelle. Cela est très net. Que ce soit au niveau des normes nationales, quand on dit qu'on va vouloir intervenir dans le secteur des garderies avec des normes nationales pour permettre de traiter l'Alberta et le Québec de la même façon, on voit très bien que cela n'a pas de bon sens et que cette offensive va se frapper le nez sur le mur avant longtemps.

Quand le fédéral décide de créer un fonds d'investissement en ressources humaines parce qu'il n'a pas de pouvoir en éducation mais que, par la bande, il veut aller faire le même travail, au lieu de faire en sorte que les primes d'assurance-chômage soient diminuées parce qu'on en a moins besoin pour financer le fonds d'assurance-chômage et qu'on pourrait remettre cet argent aux gens qui financent le régime d'assurance-chômage, cela n'a pas de bon sens. Le régime d'assurance-chômage n'est pas un régime pour créer un ministère de l'Éducation par la bande. C'est un régime pour permettre à des gens d'avoir des prestations d'assurance-chômage entre deux emplois. Le fédéral, à ce moment-là, ne met-il pas ses gros pieds dans un secteur où il n'a pas d'affaire?

Il y a aussi l'Accord de commerce intérieur. Parlons-en. Cet accord a été signé par toutes les provinces et le fédéral pour s'assurer que le commerce intérieur soit au moins l'équivalent de ce qu'on a avec l'ALENA à l'extérieur. Mais le fédéral, dans un projet de loi, de façon insidieuse, arrive et nous dit qu'il pourra toujours taper sur les doigts des provinces si une décision ne fait pas son affaire, si une